

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

**DATE DE LA CONVOCATION** : 26 mars 2019

**PRÉSENTS** : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme DE PUGA Christelle, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT.

**Secrétaire de séance** : Mme Corine RIEHS

**Absent excusé** : M. Philippe PROTHAIS procuration à M. Jean-Jacques BIROT

**Absente** :

**Ouverture de la séance** : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## **1) SIGNATURE PA 033007 18 P0001 déposé le 27.03.2018**

Monsieur le Maire précise que le recours gracieux de la SA RANCHERE joint à la convocation explique clairement les raisons de cette réunion.

Il précise que le conseil municipal doit désigner un élu qui signera l'arrêté autorisant le permis d'aménager et lit l'article L422.7 du code de l'urbanisme.

Il rappelle la nécessité de procéder auparavant au retrait de décision litigieuse du 12 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Arbanats avait refusé à 7 voix contre et 5 Pour de désigner Mme Martine LASSERRE, vice-présidente de la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire procède au vote pour retirer la délibération qui ne respecte pas l'article L422.7 :

7 contre 7 pour

Suite à ce résultat s'enchaîne un débat car ce point n'était pas à l'ordre du jour et certains conseillers s'interrogent sur la légitimité du vote de M REYNAUD et M DUBOURG intéressés au projet.

Cette situation amène Monsieur le Maire à ne pas tenir compte du précédent vote et à suspendre l'ordre du jour.

**la séance est levée à 21 h 30.**